



*Lundi 4 mai 2026*

*Lettre d'information bimensuelle n°97*

## ***La lettre de la sénatrice***

Madame, Monsieur, Chers (ères) Elus (es),

Plusieurs communes m'ont alerté sur la baisse des dotations et les compensations de l'Etat constatées sur les notifications 2026 à savoir la Dotation Globale de fonctionnement, la compensation de la taxe professionnelle et la réduction des compensations au titre de l'exonération de fiscalité foncière.

Les derniers chiffres de 2024 sont sans appel. Ils révèlent une chute de l'épargne nette, des investissements fragilisés, une dette en hausse et une trésorerie en recul.

Derrière ces indicateurs, ce sont les capacités de nos collectivités locales qui s'érodent au moment même où les attentes de citoyens n'ont jamais été aussi fortes.

Dans ce contexte, les annonces répétées d'un nouvel acte de décentralisation peine à convaincre.

Derrière les intentions affichées, les textes récents traduisent davantage une reprise en main qu'un véritable partage des responsabilités, laissant de côté la question essentielle des moyens. L'exemple du projet de loi sur les mobilités illustre cette contradiction. Alors que les collectivités sont en première ligne pour organiser les transports du quotidien et accompagner la transition écologique, aucune réponse structurelle n'est apportée à leur financement. Pire, de nouvelles obligations pourraient leur être imposées sans compensation, accentuant encore le déséquilibre.

Pourtant, la solution est connue. Une véritable décentralisation suppose de redonner aux collectivités les moyens d'agir. Cela passe par une autonomie fiscale réelle, des ressources dynamiques, un pouvoir réglementaire adapté et le respect du principe de subsidiarité. Sans cela, les discours resteront lettre morte.

Les collectivités demandent simplement les moyens d'exercer pleinement leurs responsabilités, au plus près des réalités du terrain.

Il est temps de passer des constats aux actes.

Très chaleureusement,

**Marie-Claude VARAILLAS**

SENAT

## Loi sur les mobilités : une occasion manquée



*Le vote solennel sur le projet de loi-cadre sur les mobilités est intervenu le mardi 28 avril. À l'issue des débats, nous avons fait le choix avec mon groupe CRCE-K de voter contre ce texte, que nous jugeons très insuffisant au regard des enjeux.*

Si nous avons voté sans réserve l'article 1er de ce texte qui pose le principe d'une loi prochaine de programmation pluriannuelle tenant compte des

investissements nécessaires estimés à 220 milliards d'euros par le Conseil d'Orientation des infrastructures, le texte présenté par le Gouvernement manque d'ambition et reporte à plus tard les décisions structurantes.

**Aucune réponse concrète n'est apportée sur le financement des petites lignes, des dessertes fines du territoire, ni sur le développement du fret ferroviaire et fluvial.** Toutes ces questions essentielles sont renvoyées à une hypothétique future loi de programmation, sans calendrier précis.

Au cours des débats, nous avons porté plusieurs amendements pour répondre aux besoins réels des territoires et des usagers.

J'ai notamment défendu l'intégration pleine et entière des mobilités douces dans la stratégie nationale qui ne figurait pas dans le texte. Le vélo connaît un essor important : un quart des Français sont aujourd'hui des cyclistes réguliers et un tiers l'utilisent au moins une fois par mois. Pourtant, le désengagement de l'État est manifeste, avec un soutien aux collectivités divisé par cinq et l'extinction du plan Vélo. Cet amendement a été adopté.

**Sur le ferroviaire, j'ai également dénoncé un modèle qui fragilise profondément le service public.** L'ouverture à la concurrence illustre les dérives, dont nous payons aujourd'hui le prix. Les conditions se dégradent à la fois pour les salariés et pour les usagers.

**J'ai également défendu une exigence d'équité entre opérateurs.** Alors que la SNCF réinvestit 60 % de ses bénéfices dans le réseau et contribue seule au fonds de concours, les autres acteurs devraient également être mis à contribution. Là encore, nos propositions ont été rejetées.

**Enfin, j'ai alerté sur les effets de l'ouverture à la concurrence, qui accentue les disparités territoriales** (voir vidéo). Nous avons proposé des mécanismes correctifs pour préserver les dessertes intermédiaires non rentables mais essentielles à l'aménagement du territoire. Sans succès.

Au fond, le Gouvernement a fait le choix d'une loi minimale, avant tout destinée à s'imposer dans un bras de fer budgétaire, plutôt qu'un texte à la hauteur des besoins du pays.

Sur le fond, plusieurs dispositions posent problème :

[Lire la suite](#)

---

**SDIS - l'alerte sur un modèle de secours «à bout de souffle»**



*Mardi 28 avril, le Sénat a débattu du fonctionnement et du financement des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), à l'initiative du groupe Les Républicains. Un débat marqué par un constat largement partagé d'un modèle actuel sous tension. Mais derrière ce diagnostic commun, les réponses divergent profondément.*

**En vingt ans, les missions des sapeurs-pompiers ont augmenté de 75 %, avec une transformation majeure de leur activité.** Près de 80 % des interventions concernent désormais le secours à la personne. Une évolution directement liée aux failles du système de santé et à la désertification médicale.

Les chiffres témoignent aussi d'une pression budgétaire croissante avec la hausse des coûts énergétiques et les incertitudes liées à certaines évolutions juridiques européennes.

Au nom du groupe CRCE-K, ma collègue Céline Brulin a relayé l'inquiétude des organisations syndicales décrivant un système « à bout de souffle », confronté à des effectifs insuffisants, à des moyens contraints et à une organisation en tension permanente. Avec des conséquences directes graves, telles que l'allongement des délais d'intervention, la fatigue accrue des personnels et un risque de dégradation de la prise en charge.

[Lire la suite](#)

---

## **Énergie solaire : un cadre à clarifier, des réserves à lever**



*Le 29 avril 2026, le Sénat a adopté en première lecture la proposition de loi portée par le groupe RDSE visant à mieux organiser le déploiement de la production d'énergie solaire.*

En décembre 2025, le parc solaire photovoltaïque en France s'élève à 29 GW de puissance installée, une puissance plus que doublée en seulement 4 ans. Le texte répond à une difficulté particulièrement concrète en Nouvelle-Aquitaine où de nombreux projets, pourtant autorisés, restent bloqués faute de capacité de raccordement au réseau électrique. Environ 10 % des projets en file d'attente n'aboutissent jamais et les délais de raccordement peuvent atteindre plusieurs années dans certaines zones.

Pour y remédier, la proposition de loi introduit des critères de priorisation des demandes de raccordement, afin de dépasser la logique du « premier arrivé, premier servi ». Le Sénat a sécurisé le dispositif en renvoyant ces critères à un décret, après avis de la Commission de régulation de l'énergie, et en supprimant une étude préalable jugée trop lourde.

Au nom du groupe CRCE-K, nous avons salué la volonté de répondre à une réelle difficulté, celle de la saturation des capacités de raccordement face à la multiplication des projets d'énergies renouvelables. Cependant, plusieurs réserves demeurent :

- Un risque d'arbitraire dans l'application des critères de priorisation ;
- Des incertitudes juridiques, sources potentielles de contentieux ;
- Des angles morts, notamment sur l'organisation globale du système électrique et la maîtrise des coûts.

[lire la suite](#)

---

## Quelle politique de prise en charge de la santé mentale des jeunes ?

*À l'initiative du groupe Les Républicains, le Sénat a consacré mardi 28 avril un débat sur la santé mentale des jeunes, révélant une préoccupation désormais largement partagée sur tous les bancs : le mal-être d'une partie de la jeunesse s'installe durablement et exige une réponse publique à la hauteur.*

Les constats sont connus, mais toujours aussi alarmants. Depuis une dizaine d'années, et plus encore depuis la crise sanitaire, les troubles psychiques touchent des jeunes de plus en plus nombreux et de plus en plus précoces. Cette dégradation s'inscrit dans un contexte multifactoriel avec l'exposition accrue aux réseaux sociaux, l'isolement, la précarité sociale, l'anxiété liée aux crises contemporaines.

Face à cette situation, tous les intervenants ont pointé les limites d'un système de prise en charge aujourd'hui sous tension. Déserts médicaux en psychiatrie, délais d'attente de plusieurs mois dans les centres médico-psychologiques (CMP), manque de professionnels formés, difficultés d'accès à des soins précoces sont autant de dysfonctionnements qui conduisent trop souvent à des parcours de soins fragmentés et tardifs.

Dans ce débat, la position portée par ma collègue Céline BRULIN notre groupe, s'appuie sur le rapport sénatorial qu'elle a co-rédigé. Elle a rappelé que la situation actuelle constitue une véritable « bombe à retardement » pour la société.

[Lire la suite](#)

---

## QE - Hausse des prix de l'énergie et des matériaux et secteur du bâtiment



## QUESTION ÉCRITE

### Hausse des prix de l'énergie et des matériaux : le BTP tire la sonnette d'alarme

*Madame Marie-Claude VARAILLAS attire l'attention de Monsieur le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur les hausses de prix de l'énergie et des matériaux qui touchent les entreprises du BTP.*

**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

**SÉNATRICE  
DE  
LA DORDOGNE**

**VICE-PRÉSIDENTE  
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

**MEMBRE DE LA DÉLÉGATION AU  
DROIT DES FEMMES**

**CONSEILLÈRE  
DÉPARTEMENTALE**

**CANTON ISLE MANOIRE**

Ces dernières années, les filières du BTP ont été fortement fragilisées par des crises successives : la guerre en Ukraine, les tensions au Proche et Moyen-Orient et le contexte inflationniste global. Ces événements ont entraîné des hausses importantes et continues des prix de l'énergie et des matériaux, avec des répercussions immédiates sur les carnets de commande des entreprises locales.

Aujourd'hui, les nouvelles tensions au Moyen-Orient font craindre aux artisans l'installation d'une spirale inflationniste durable. Selon une enquête de la CAPEB, la récente hausse du coût des carburants toucherait ainsi 92 % des entreprises du secteur. Parallèlement, les prix des matériaux continuent d'augmenter, avec des hausses qui peuvent aller jusqu'à 25 % pour des produits essentiels tels que le bois, le béton, le cuivre, le PVC, le zinc ou encore certains isolants.

Ces variations rapides et imprévisibles des prix ne permettent aucune visibilité aux entreprises et instaurent un climat d'incertitude croissante. Elles dégradent les marges, fragilisent les trésoreries et menacent la viabilité de nombreuses structures artisanales. Cette situation met en péril les entreprises de proximité, ainsi que les emplois locaux qui constituent un pilier essentiel de l'économie artisanale.

Dans ce contexte, la CAPEB formule plusieurs propositions, parmi lesquelles l'application d'un taux de TVA réduit à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation, la mise en place de mesures compensatoires sur les carburants professionnels, ainsi que l'instauration de dispositifs exceptionnels de sauvegarde de l'emploi.

Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de répondre à ces difficultés et soutenir les entreprises locales du BTP face aux hausses des prix.

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PÉRIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varailas@senat.fr - 06 33 36 06 85

---

## QE - Soutenir les apiculteurs face au frelon asiatique



**QUESTION ÉCRITE**  
**Soutenir les apiculteurs face au frelon asiatique**

*Madame Marie-Claude VARAILLAS attire l'attention de Madame la ministre de l'Agriculture sur l'urgence nécessitant de renforcer la protection des ruchers et des activités apicoles françaises.*

**MARIE-CLAUDE  
 VARAILLAS**

SÉNATRICE  
 DE  
 LA DORDOGNE

VICE-PRÉSIDENTE  
 COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU  
 TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT  
 DURABLE

MEMBRE DE LA DÉLÉGATION AU  
 DROIT DES FEMMES

CONSEILLÈRE  
 DÉPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Le 27 mars, les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture présentaient le Plan national de lutte contre le frelon asiatique, faisant suite à la loi n° 2025-237 adoptée en mars 2025. Ce plan vise à répondre aux risques économiques pour les filières agricoles, aux risques sanitaires pour les populations ainsi qu'aux enjeux environnementaux liés à la biodiversité.

Toutefois, alors même que ce plan présentait l'objectif de fédérer l'ensemble des acteurs concernés, les principales organisations représentatives de la profession apicole, telles que l'Union nationale des apiculteurs français (UNAF) et le Syndicat national d'apiculture, ont été exclues du comité de pilotage national. Ces dernières avaient pourtant élaboré une feuille de route opérationnelle et chiffrée, fondée sur leur savoir-faire et leur expertise technique, qu'elles avaient partagée avec les ministères concernés.

Si ces organisations saluent le nouveau volet consacré à la recherche dans le cadre de ce Plan national de lutte contre le frelon asiatique, elles s'inquiètent cependant de l'insuffisance des moyens financiers dédiés à la protection des ruchers. En effet, celle-ci est essentielle à la pérennité de la production de miel français, aujourd'hui fragilisée par les pertes massives causées par le frelon à pattes jaunes.

C'est pourquoi les syndicats et associations représentatives demandent la mise en place d'un fonds d'urgence visant à accompagner les apiculteurs dans la mise en place immédiate de mesures de protection des ruchers et de lutte contre le frelon asiatique.

Au regard des enjeux économiques, sanitaires et environnementaux, Madame la sénatrice lui demande que les associations puissent être intégrées au comité de pilotage du Plan national de lutte contre le frelon asiatique et que le fonds d'urgence soit mis en place afin de protéger les ruchers dans les meilleurs délais.

Le 23 avril 2026

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PÉRIGUEUX  
 15, RUE DE VAUGRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varillas@senat.fr - 06 33 36 06 85

**CIRCONSCRIPTION**

**Cérémonie du 26 avril - PERIGUEUX**



*J'ai participé dimanche 26 avril à la cérémonie en souvenir des victimes et des héros de la déportation, en présence des autorités civiles et militaires.*

Un moment de recueillement et de mémoire, pour honorer celles et ceux qui ont été déportés dans les camps nazis durant la Seconde Guerre mondiale.

Se souvenir, aujourd'hui, ce n'est pas seulement regarder le passé. C'est porter un engagement pour l'avenir : celui de refuser la haine, le racisme et l'indifférence.

La participation de la jeunesse, avec qui j'ai déposé une gerbe, est importante car se souvenir c'est ne pas oublier l'Histoire et transmettre aux générations futures les valeurs de liberté et de fraternité.

---

## **Rencontre avec les collégiens de Plaisance**



*Mercredi 22 avril, j'ai eu le plaisir de rencontrer les élèves de deux classes de 5e au collège Plaisance de Lanouaille, pour échanger après leur visite du Sénat le 12 mars dernier à laquelle je n'avais pas pu assister (coupure électorale) mais conduite par ma collaboratrice.*

Un moment riche en curiosité, en questions et en échanges, qui témoigne de l'intérêt des jeunes pour nos institutions et la vie démocratique. Leur enthousiasme et leur regard sur cette visite sont précieux.

Un grand merci à eux pour leur implication, ainsi qu'à leurs enseignants pour leur engagement à faire vivre ces moments de citoyenneté et l'accompagnement de ce projet pédagogique.

---

**Foire de la Latière - ST AULAYE  
PUYMANGO**



*J'ai participé jeudi 30 avril à Saint-Aulaye-Puymangou, à l'invitation du maire David Dessaigne et de la maire déléguée Carine Rouzeau, à la traditionnelle et emblématique Foire de La Latière, au cœur de la forêt de la Double.*

Un rendez-vous ancré dans notre patrimoine rural et convivial, dont les racines plongent au cœur du Moyen Âge. La foire est classée au Patrimoine Immatériel de France depuis 2018.

**Dernières propositions de loi et de résolution  
du groupe CRCE-K : [ici](#)**

Marie-Claude Varailles  
Espace Aragon  
1 Pl. du 08 Mai 1945  
24000 Périgueux  
[mc.varailles@senat.fr](mailto:mc.varailles@senat.fr)  
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

